

**Cérémonie de pose de la première pierre
de la 5^e étape du Centre médical universitaire (CMU)
rue Michel-Servet 1, Genève**

Mercredi 9 septembre 2009

PROGRAMME

14h	Partie officielle, allocutions Jean-Louis Carpentier, <i>Doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Genève</i> Jean-Dominique Vassalli, <i>Recteur de l'Université de Genève</i> Charles Beer, <i>Conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique</i> Mark Muller, <i>Conseiller d'Etat chargé du département des constructions et des technologies de l'information</i>
14h45	Inauguration de la plaque commémorative
15h	Pose de la première pierre
15h15	Partie récréative

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse;
- Images de synthèse du futur bâtiment;
- CD-Rom avec images en haute définition (sur demande).



Genève, le 9 septembre 2009

**Aux représentant-e-s
de la presse et des médias**

(5 pages)

**Communiqué de presse conjoint
du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI),
du département de l'instruction publique (DIP) et de l'Université de Genève**

Le Centre médical universitaire poursuit son extension

Les conseillers d'Etat Mark Muller, chargé du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), et Charles Beer, chargé du département de l'instruction publique (DIP), ont posé cet après-midi la première pierre de la 5^e étape du Centre médical universitaire (CMU), en présence de leur collègue Pierre-François Unger, conseiller d'Etat chargé du département de l'économie et de la santé (DES). Les magistrats étaient accompagnés de Messieurs Jean-Dominique Vassalli, recteur, et Jean-Louis Carpentier, doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Genève (UNIGE).

Le nouveau bâtiment, d'un coût de 193 millions de francs, dont 37 millions de francs de subvention fédérale, comportera notamment l'Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL), la section de médecine dentaire (SMD), une crèche, de nombreuses salles d'enseignement, tous les locaux annexes nécessaires à son fonctionnement, ainsi qu'une extension du parking Lombard. Le nouveau bâtiment sera mis en service en décembre 2014. La réalisation de cette 5^e étape du CMU s'inscrit dans le cadre des 31 mesures de soutien à l'économie et à l'emploi adoptées ce printemps par le Conseil d'Etat.

POURQUOI CETTE EXTENSION?

L'achèvement du CMU réalisé en deux étapes (5 et 6) répondra pleinement aux besoins de l'Université de Genève dans le domaine des sciences de la vie. Ce domaine de recherche est au cœur de développements scientifiques considérables et est l'un des domaines d'excellence de l'Université de Genève. Or, la construction des quatre premières étapes du CMU, achevée en 1987, n'a pas permis de répondre de façon complète à ces besoins. La construction de la cinquième étape viendra ainsi renforcer les synergies dans le domaine des sciences de la vie. Elle dotera l'institution académique des outils et infrastructures nécessaires à son développement et à son important travail de recherche.

Rappelons que cette construction du CMU en six étapes avait été planifiée dès le crédit d'étude en 1970. La construction des deux dernières étapes avait toutefois été gelée dans les années 1980 pour des motifs budgétaires. L'augmentation du nombre d'employés consécutive à la construction de l'étape 5 du CMU est estimée à 400 personnes (1450 contre 1020 actuellement).

PROGRAMME DES LOCAUX DU NOUVEAU BÂTIMENT

En plus de l'extension des locaux existants, le nouveau bâtiment comprendra:

Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL)

Les sections de pharmacie des Universités de Genève et de Lausanne ont été regroupées à la rentrée universitaire de 2004 au sein de l'Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) basée à Genève. L'EPGL a occupé provisoirement des locaux au sein de la Faculté des sciences, dans l'attente de son installation au sein du CMU. Ce regroupement fait de l'Université de Genève la seule université suisse à dispenser un cursus complet des études de pharmacie en langue française. Il a conduit à un doublement du nombre d'étudiants en pharmacie à Genève.

La proximité géographique entre l'EPGL et la Faculté de médecine, toutes deux étant désormais basées au CMU, rendra possibles d'intéressantes synergies dans le domaine de la recherche à l'heure où les sciences pharmaceutiques voient naître de nouvelles disciplines orientées vers les sciences de la vie (protéomique¹ ou pharmacogénétique²). Des équipements et services pourront être mis en commun pour optimiser la rentabilité des coûts d'installation et d'exploitation.

Section de médecine dentaire (SMD)

La section de médecine dentaire (SMD) trouvera au sein du CMU un lieu adapté à ses besoins en termes d'enseignement, de recherche et de soins aux patients. Elle occupera deux étages du nouveau bâtiment. La SMD a été fortement touchée par le report des travaux d'extension du CMU, puisqu'elle occupe des locaux provisoires au sein de la clinique de pédiatrie à la rue Barthélemy-Menn depuis 1975, alors qu'elle aurait dû initialement y demeurer dix ans. Les synergies avec la Faculté de médecine, notamment dans le cadre des traitements fondés sur une approche biologique (p. ex. la régénération tissulaire) seront particulièrement intéressantes.

Crèche

Une crèche d'«entreprise», qui sera réservée au personnel du CMU, verra le jour. Le CMU abrite actuellement plus de 60 groupes de recherches employant quelque 700 personnes, sans compter le personnel supplémentaire qui rejoindra le site au terme de l'extension.

Parking

80 nouvelles places de parking seront construites en extension de l'actuel parking Lombard (780 places de stationnement aujourd'hui). Elles compenseront les 80 places du parking du CMU, qui disparaîtra avec les travaux d'extension.

Autres locaux

Des salles d'apprentissage par problème (petites salles où les étudiants sont réunis en groupe pour les études de cas) seront construites dans le nouveau bâtiment. Des locaux communs destinés aux activités d'enseignement (auditoires, salles de séminaires, salles de travaux pratiques, etc.) de l'EPGL et de la SMD sont aussi prévus, de même que des locaux techniques et administratifs. Cette cinquième étape comprendra également le réaménagement de l'animalerie, qui s'effectuera en deux étapes, permettant de faire l'économie de bâtiments provisoires dont le coût est estimé à 8 millions de francs.

L'Unité de développement de la recherche en éducation médicale (UDREM), qui se trouve déjà dans le CMU, rejoindra des locaux plus adaptés dans l'extension du bâtiment.

¹ science qui étudie les protéomes, c'est-à-dire l'ensemble des protéines d'une cellule, organelle, tissu, organe ou organisme à un moment donné et sous des conditions données

² division de la pharmacologie; est l'étude de l'influence du profil génétique sur la variabilité de la réponse à un traitement médicamenteux

LE BÂTIMENT

La cinquième étape du CMU s'inscrit dans le prolongement du bâtiment actuel. Le nouvel édifice vient se «coller» à la construction existante. Il totalise 33 600 m² de surface brute répartie sur cinq sous-sols, un rez-de-chaussée, neuf niveaux et un attique. Cette réalisation représentera à elle seule les deux tiers de l'extension du Centre médical universitaire qui sera poursuivie lors de la sixième étape.

Puisqu'il s'agit d'une extension d'un bâtiment déjà construit, le nouvel édifice doit s'intégrer parfaitement à l'ensemble. Il a toutefois été nécessaire d'apporter certaines modifications techniques ou architecturales, afin de prendre en considération les évolutions survenues depuis les années 1980, notamment dans le domaine des équipements de laboratoire, des nouvelles normes de sécurité des bâtiments et des exigences en termes d'économie d'énergie.

L'architecture du bâtiment se veut sobre et présente un aspect unitaire sur l'ensemble des façades. Les laboratoires des niveaux 5 à 9 bénéficient de larges fenêtres, alors que les étages 3 et 4 qui abritent la crèche et les salles d'apprentissage par problème sont des doubles volumes. La différence d'affectation est ainsi marquée et la construction actuelle «en escalier» prolongée.

La réalisation de cette cinquième étape n'affectera en rien le fonctionnement actuel du CMU et se fait dans l'attente de la sixième étape qui sera réalisée dans la foulée.

Ainsi, une liaison entre les deux corps de bâtiment (étape 5 et étape 6) est prévue. Elle prendra la forme d'une rue intérieure dans le socle de l'édifice et permettra de relier le «niveau Lombard» au «niveau Champel». Deux accès indépendants seront ainsi offerts aux utilisateurs du CMU et aux patients de la section de médecine dentaire.

Les entités qui prennent place dans le socle du bâtiment sont celles dont l'activité nécessite un regroupement ou une prolongation de l'existant: l'animalerie au 1^{er} sous-sol, des salles de travaux pratiques pour l'EPGL au rez-de-chaussée et pour la SMD aux 1^{er} et 2^e étages.

Le programme par étage de l'étape 5 du CMU est le suivant:

Socle

1 ^{er} sous-sol:	locaux technique et animalerie
Rez-de-chaussée:	salles APP - EPGL
1 ^{er} étage:	SMD: cliniques dentaires - auditorios
2 ^e étage	SMD: bureaux - auditorios - service informatique

Hors-sol

3 ^e étage:	crèche - UDREM - secrétariat des étudiants
4 ^e étage:	salles APP - auditorios
5 ^e étage:	SMD - EPGL
6 ^e à 9 ^e étages	EPGL - laboratoires

Une fois le CMU terminé, il est prévu de rendre le site accessible au public, qui pourra le traverser de l'avenue de Champel à la rue Lombard. Des escalators sont prévus à cet effet, ainsi que des ascenseurs depuis le parking Lombard. Les circulations piétonnes transversales seront également complétées. Le futur CEVA et sa gare «Champel-Hôpital» ont bien évidemment été pris en compte dans les aménagements extérieurs du site du CMU.

CONCEPT ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les économies d'énergie réalisables ont été prépondérantes dans le choix des systèmes du bâtiment. L'enveloppe du bâtiment est énergétiquement performante et l'utilisation optimale des parois opaques et des vitrages s'inscrit dans la même logique. L'énergie solaire thermique sera utilisée pour l'eau chaude sanitaire et la lumière naturelle interviendra comme source d'éclairage principale. Les luminaires employés veilleront à être performants et à faible consommation.

L'utilisation de l'eau potable devra être limitée au maximum. C'est ainsi qu'un système de captage d'eau de pluie provenant de la toiture du bâtiment et de réutilisation de l'eau pour les WC et l'arrosage sera installé. La consommation d'eau chaude se limitera au strict nécessaire. Les laboratoires ne seront par exemple pas raccordés en eau chaude sanitaire.

Les installations électriques seront réalisées à partir des installations existantes dans le CMU. Pour les installations de distribution de la chaleur (chauffage), c'est la méthode du «pincement» qui a été adoptée. Les flux de demande de chaleur seront structurés en cascade. Cette méthode permet d'optimiser, à la fois sur le plan thermodynamique et sur le plan économique, les possibilités de récupération d'énergie (rejets thermiques) de tout type de procédé industriel (chimie, alimentaire, distribution d'énergie, etc.). La centrale thermique des HUG sera utilisée pour la production de chaleur.

La terrasse du troisième étage du bâtiment sera végétalisée et cette option sera poursuivie lors de la sixième étape. Le cordon boisé de la rue Sautter sera conservé et des soins particuliers de régénération seront apportés au cèdre existant qui sera conservé durant la période des travaux.

SIXIÈME ÉTAPE DU CMU

La sixième et dernière étape de construction du CMU se fera en prolongement de la cinquième étape et achèvera la construction du Centre médical universitaire. Elle permettra de regrouper les laboratoires de recherche clinique dans un centre de recherche de 4 400 m², libérant ainsi des espaces aux Hôpitaux universitaires de Genève. Cette construction permettra également de renoncer à de nombreuses locations pour les surfaces occupées par ces laboratoires. Cette économie se monte à près d'un million de francs par année. Le Grand Conseil a adopté le 26 juin 2008 un crédit d'études de 4 millions de francs en vue de cette construction. Le crédit d'investissement devrait être soumis au parlement en 2010.

FICHE TECHNIQUE DE LA 5^E ÉTAPE DU CENTRE MÉDICAL UNIVERSITAIRE (CMU)

Bâtiment

- Surface brute 33 611 m²
- Volume SIA 140 800 m³

Planning des travaux

- Ouverture du chantier 21 avril 2009
- Pose de la première pierre 9 septembre 2009
- Remise des locaux aux utilisateurs décembre 2014

Mandataires

- Architectes De Planta & Portier architectes
- Ingénieurs civils Guscetti & Tournier SA
- Ingénieurs CVCR Wintsch et Cie SA
- Ingénieurs électriciens Scherler SA
- Ingénieurs sanitaires Zanini - Baechli & Associés SA
- Ingénieurs rationalisation énergétique Sorane SA
- Ingénieur acousticien Architecture & Acoustique SA
- Ingénieur façades BCS SA
- Architecte paysagiste G. Henchoz
- Ingénieurs sécurité Scherler SA
- Etudes animalerie Audergon, Vionnet et Perakis SA
- Géotechnique et hydrogéologie Dériaz SA
- Ingénieur environnement sécurité Ecoservices SA
- Ingénieur géomètre Heimberg & Cie
- Gestion et tri des déchets BIRD - RDS
- Ingénieurs conseils en laboratoires Laboplan SA

Lois

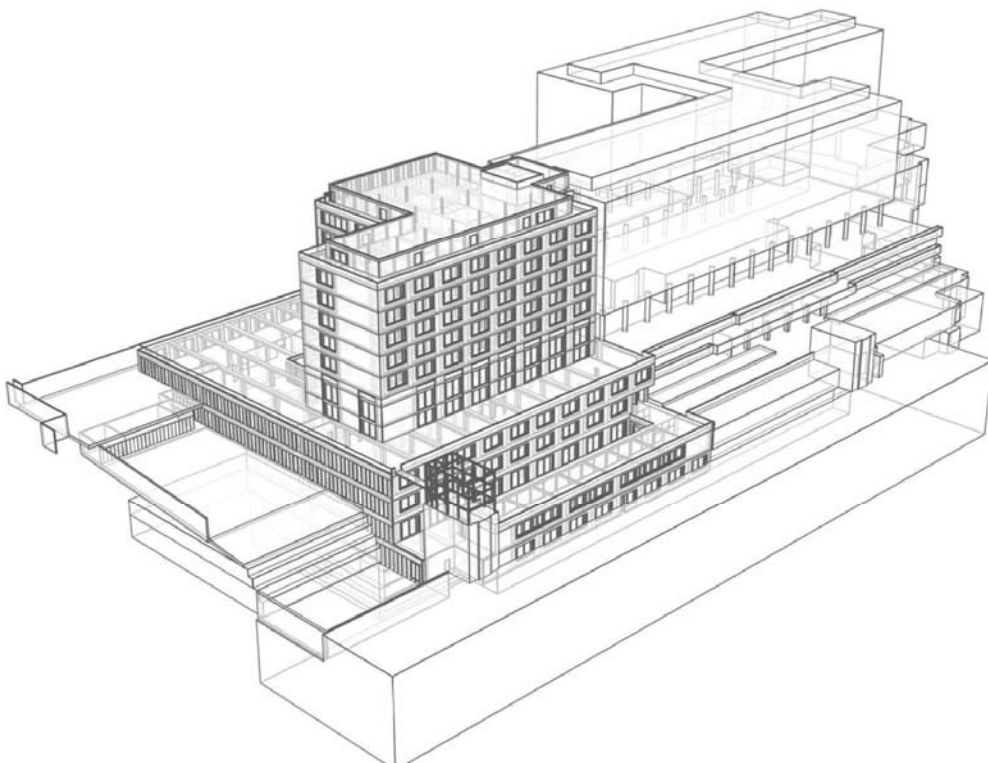
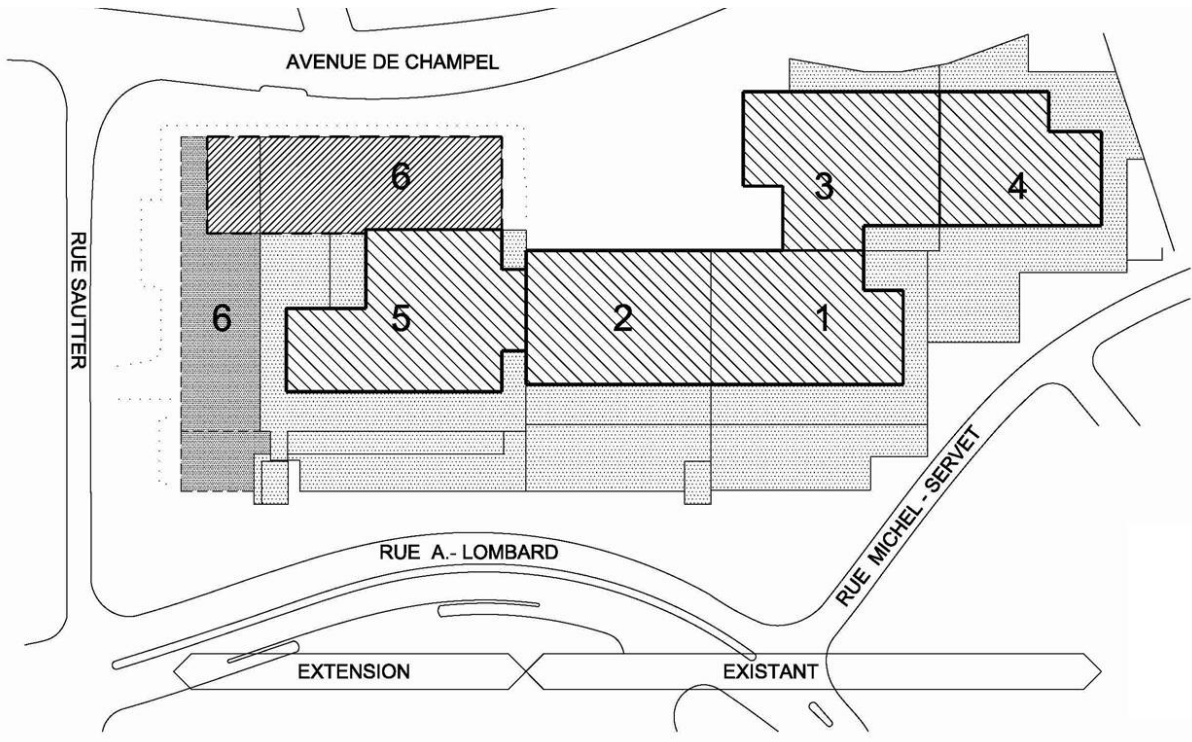
- Loi N° 9279 du 21 janvier 2005 ouvrant un crédit d'étude de 7 786 000 F en vue de la construction de la 5^e étape et des travaux préparatoires de la 6^e étape du CMU.
- Loi N° 9995 du 25 mai 2007 ouvrant un crédit d'investissement de 193 483 000 F en vue de la construction de la 5^e étape du CMU.
- Loi N° 10234 du 26 juin 2008 ouvrant un crédit d'étude de 3 966 000 F en vue de la construction de la 6^e étape du CMU.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dcti/presse/2009-09-09_conf.pdf

Pour toute information complémentaire:

- *M. Mark Muller, conseiller d'Etat, chargé du département des constructions et des technologies de l'information, en contactant Nicole Bovard Briki, chargée de communication, ☎ 022 327 31 25 ou 079 240 83 72;*
- *M. Charles Beer, conseiller d'Etat, chargé du département de l'instruction publique, ☎ 022 546 69 00.*
- *M. Jean-Dominique Vassalli, recteur de l'Université de Genève, en contactant le service presse information publications de l'UNIGE, ☎ 022 379 77 17.*

5^e étape du Centre médical universitaire (CMU)



5^e étape du Centre médical universitaire (CMU)



© DE PLANTA & PORTIER ARCHITECTES

5^e étape du Centre médical universitaire (CMU)

